

JORF n°0294 du 19 décembre 2019  
texte n° 49

## **Arrêté du 12 décembre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

NOR: INTE1935602A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/12/INTE1935602A/jo/texte>

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,  
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;  
Vu les avis rendus le 11 décembre 2019 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,  
Arrêtent :

### **Article 1**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les vents cycloniques et les séismes.  
Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.  
Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

### **Article 2**

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.  
En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

### **Article 3**

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.  
Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

## ► Annexe

### ANNEXES

#### ANNEXE I

##### COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

##### DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Communes d'Aubenas-les-Alpes (1), Aubignosc, Banon (1), Céreste (1), Château-Arnoux-Saint-Auban, Châteauneuf-Val-Saint-Donat (1), Claret (1), Dauphin (1), Entrepierres, Forcalquier (1), Ganagobie, Limans (1), Lurs, Malijai (1), Mane (1), Manosque, Mées (Les), Montfuron (1), Niozelles (1), Ongles (1), Peipin, Peyruis, Pierrerue (1), Reillanne (1), Revest-des-Brousses (2), Saint-Étienne-les-Orgues (1), Saint-Geniez (1), Saint-Maime, Saint-Michel-l'Observatoire (1), Sigonce (1), Sisteron, Thoard, Valernes (1), Villeneuve, Volonne, Volx.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 2 décembre 2019

Commune des Mées (Les).

##### DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Inondations et coulées de boue du 2 juillet 2019

Commune de Val-des-Prés.

##### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 19 octobre 2019

Commune de Drap.

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019

Commune de Nice.

Inondations par remontée de nappe phréatique du 1er juin 2018 au 15 juin 2018

Commune d'Aspremont (1).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Communes de Cannes, Cannet (Le), Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux (4), Mougins, Pégomas, Roquette-sur-Siagne (La), Théoule-sur-Mer (3), Vallauris.

##### DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Séismes du 11 novembre 2019

Communes de Larnas (1), Saint-Montan (1), Villeneuve-de-Berg (1).

##### DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 13 mars 2019 au 14 mars 2019

Commune de Joigny-sur-Meuse (1).

##### DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Communes de Leucate (1), Quillan, Rennes-le-Château (2).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Saint-Affrique.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Communes d'Allauch, Ciotat (La) (1), Ensues-la-Redonne (1), Fare-les-Oliviers (La) (1), Gignac-la-Nerthe (1), Trets (2).

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Lambesc.

Inondations et coulées de boue du 2 novembre 2019 au 3 novembre 2019

Communes de Cabriès (1), Châteauneuf-les-Martigues (2), Gignac-la-Nerthe (2), Marignane, Martigues (4), Pennes-Mirabeau (Les) (2), Saint-Victoret, Vitrolles (2).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 23 novembre 2019

Commune de Vauvenargues (2).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Commune de Saint-Cannat (1).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Barben (La) (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Séismes du 11 novembre 2019

Communes d'Allan (1), Ancône (1), Condillac (1), Donzère (1), Espeluche (1), Saint-Marcel-lès-Sauzet (1), Savasse (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Inondations et coulées de boue du 6 août 2019 au 7 août 2019

Communes de Fraisses (1), Unieux (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 1er juillet 2019

Commune de Valprivas (1).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 31 mai 2016 au 3 juin 2016

Commune de Montereau (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 3 juin 2016 au 1er décembre 2016

Commune de Vitry-aux-Loges (1).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 11 juin 2018 au 30 août 2018

Commune de Rochefort-sur-Loire (1).

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE  
Inondations et coulées de boue du 14 octobre 2019

Commune de Laval.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 25 mai 2018

Commune de Saint-Mars-sur-la-Futaie (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 4 juin 2018

Commune de Pellerine (La) (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 9 juin 2018 au 12 juin 2018

Commune de Chailland (1).

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
Inondations et coulées de boue du 9 novembre 2019

Communes de Lanester (1), Lorient (2).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
Inondations et coulées de boue du 4 novembre 2019 au 5 novembre 2019

Communes de Carly, Crémarest, Echingham (2), Hames-Boucres (1), Hesdin-l'Abbé, Nesles (1), Neufchâtel-Hardelot (1), Offrethun (1), Questrecques, Saint-Étienne-au-Mont, Saint-Léonard, Samer, Verlincthun (1), Wirwignes.

Inondations et coulées de boue du 5 novembre 2019

Commune de Baincthun (2).

Inondations et coulées de boue du 5 novembre 2019 au 6 novembre 2019

Commune d'Isques.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME  
Inondations et coulées de boue du 1er juillet 2019

Commune des Martres-de-Veyre (Les).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018

Commune de Jurançon.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES  
Inondations par remontée de nappe phréatique du 12 juin 2018 au 13 juin 2018

Commune de Rabastens-de-Bigorre (1).

Inondations par remontée de nappe phréatique du 16 juillet 2018

Commune de Sost (2).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019

Commune de Saint-Génis-des-Fontaines.

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Communes de Cabestany (2), Canet-en-Roussillon, Clair, Saint-Laurent-de-la-Salanque.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
Inondations et coulées de boue du 25 juin 2019

Commune d'Angerville-la-Martel (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 1er janvier 2018 au 5 février 2018

Commune de Triel-sur-Seine.

DÉPARTEMENT DU VAR  
Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune du Pradet (Le).

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Communes de Correns (2), Garde (La), Plan-d'Aups-Sainte-Baume (3), Pourrières (1), Seillons-Source-d'Argens (2), Verdière (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Bagnols-en-Forêt (1), Saint-Tropez (2), Tourrettes (1).

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes d'Artignosc-sur-Verdon (1), Flassans-sur-Issole, Hyères (4), Martre (La) (1), Pourrières (2).

Inondations par choc mécanique des vagues du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer (1).

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Communes des Adrets-de-l'Estérel (Les) (3), Bagnols-en-Forêt (1), Cannet-des-Maures (Le) (4), Fréjus, Garde-Freinet (La) (2), Grimaud, Mazaugues (2), Plan-de-la-Tour (Le), Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, Saint-Raphaël, Vidauban.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Puget.

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Ansouis (3), Bastide-des-Jourdans (La) (1), Cabrières-d'Aigues (1), Cadenet, Grambois, Lauris, Motte-d'Aigues (La) (1), Pertuis, Peypin-d'Aigues (1), Puget, Puyvert, Saint-Martin-de-Castillon (1), Tour-d'Aigues (La), Viens (1), Villelaure.

#### DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Inondations par remontée de nappe phréatique du 15 janvier 2018 au 15 février 2018

Communes d'Arcy-sur-Cure (1), Baon (1), Champigny (1), Chaumont (1), Courtois-sur-Yonne (1), Étigny (1), Gland (1), Joigny (1), Mailly-le-Château (1), Merry-Sec (1), Pont-sur-Yonne (1), Saint-Denis-lès-Sens (1), Sainte-Pallaye (1), Saint-Privé (1), Tonnerre (1), Véron (1), Vincelles (1), Vinneuf (1).

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 janvier 2018 au 27 janvier 2018

Commune de Villecien (1).

## ► Annexe

#### ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 22 mai 2019

Commune de Digne-les-Bains.

#### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Communes de Broc (Le), Châteauneuf-Grasse, Nice.

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 25 octobre 2019

Commune de Mougins.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 25 octobre 2019

Commune de Gaude (La).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Saint-Martin-Vésubie.

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Villeneuve-Loubet.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 31 octobre 2019 au 3 novembre 2019

Commune de Nice.

#### DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 18 octobre 2019 au 22 octobre 2019

Commune de Chassiers.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Communes d'Arquettes-en-Val, Castans, Citou, Lastours, Monze, Soulatgé, Trausse, Villegailhenc.

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Caunes-Minervois.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Floure.

Vents cycloniques du 22 octobre 2019 au 23 octobre 2019

Commune de Citou.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 20 octobre 2019 au 22 octobre 2019

Roque-d'Anthéron (La).

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Simiane-Collongue.

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 25 octobre 2019

Commune de Cabriès.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Sausset-les-Pins.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Communes d'Aix-en-Provence, Arles, Châteauneuf-les-Martigues, Port-de-Bouc, Septèmes-les-Vallons.

Vents cycloniques du 15 octobre 2019

Commune de Plan-d'Orgon.

Vents cycloniques du 20 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Mimet.

Vents cycloniques du 2 novembre 2019 au 3 novembre 2019

Commune des Pennes-Mirabeau (Les).

Vents cycloniques du 3 novembre 2019

Commune de Martigues.

Vents cycloniques du 23 novembre 2019

Commune de Châteauneuf-les-Martigues.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Inondations et coulées de boue du 5 novembre 2019

Commune de Plérin.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Séismes du 20 mars 2019 au 21 mars 2019

Commune de Val de Virvée.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Vents cycloniques du 3 novembre 2019 au 5 novembre 2019

Communes de Biscarrosse, Soorts-Hossegor.

Vents cycloniques du 8 novembre 2019

Commune de Benquet.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Inondations et coulées de boue du 6 août 2019

Commune de Montbrison.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 29 août 2019

Commune de Gaujac.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Séismes du 21 juin 2019

Communes d'Artannes-sur-Thouet, Beaufort-en-Anjou, Bouchemaine, Brissac Loire Aubance, Cholet, Doué-en-Anjou, Épieds, Louresse-Rochemenier, Nuaillé, Ponts-de-Cé (Les), Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Macaire-du-Bois, Varennes-sur-Loire.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 9 juin 2018

Commune de Beaulieu-sur-Oudon.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 9 juin 2018 au 10 juin 2018

Commune d'Ahuillé.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 10 juin 2018 au 12 juin 2018

Commune de Saint-Hilaire-du-Maine.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Vents cycloniques du 9 novembre 2019



Commune de Brech.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019 au 5 novembre 2019

Commune d'Halinghen.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Commune de Maureillas-las-Illas.

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune d'Oms.

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations et coulées de boue du 22 octobre 2019 au 24 octobre 2019

Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer.

Inondations et coulées de boue du 14 novembre 2019

Commune du Beausset (Le).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Garde (La), Ollioules, Sanary-sur-Mer, Valette-du-Var (La).

Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2019 au 25 novembre 2019

Commune du Beausset (Le).

Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes du Castellet (Le), Toulon.

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 octobre 2019

Commune de Seyne-sur-Mer (La).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019

Communes de Bonnieux, Roussillon.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Séismes du 21 juin 2019

Commune de Raslay.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Inondations par remontée de nappe phréatique du 15 janvier 2018 au 15 février 2018

Commune de Chéu.

Inondations par remontée de nappe phréatique du 25 janvier 2018 au 28 janvier 2018

Commune d'Escamps.

Inondations par remontée de nappe phréatique du 28 janvier 2018 au 2 février 2018

Commune de Nailly.

Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 13 février 2019

Commune de Champigny.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  
Inondations et coulées de boue du 4 juin 2019

Commune de Rueil-Malmaison.

Fait le 12 décembre 2019.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,

A. Thirion

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des assurances,

L. Corre

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur chargé de la cinquième sous-direction,

F. Desmadryl